

LA TARIFICATION SOLIDAIRE

Destinée aux personnes fragiles, résidentes sur Caen la mer* (résidence principale), la tarification solidaire offre des réductions pouvant aller jusqu'à la gratuité des déplacements en bus et en tramway.

Elle est proposée aux :



bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS),



bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME),



demandeurs d'emploi,



bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH),



bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire (AS),



personnes âgées de plus de 65 ans non imposables sur le revenu (NI +65 ANS),



personnes atteintes de cécité,



invalides civils dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80%,



invalides de guerre dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 30%.

*Cette condition ne s'applique pas aux bénéficiaires de la Complémentarité Santé Solidaire (CSS), ni de l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Pour activer vos droits et accéder à la tarification solidaire, vous devez fournir les pièces justificatives suivantes:

DROITS	PIÈCE(S) JUSTIFICATIVE(S) À FOURNIR
• Bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière	• Attestation CSS délivrée par la CPAM
• Bénéficiaire de l'Aide Médicale d'Etat (AME)	• Attestation AME délivrée par la CPAM
• Demandeur d'Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi : <ul style="list-style-type: none"> ✓ le dernier avis de paiement Pôle Emploi pour les bénéficiaires de l'ASS ou ✓ l'avis de paiement Pôle Emploi pour les bénéficiaires de l'ARE • Si vous n'êtes pas indemnisé par Pôle Emploi : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'attestation des périodes d'inscription à Pôle Emploi • Si vous êtes allocataire CAF (ou MSA) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'avis de paiement du mois en cours. • Si vous êtes salarié : <ul style="list-style-type: none"> ✓ le(s) bulletin(s) de salaire du mois précédent. • Si vous êtes stagiaire de la formation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ✓ le dernier bulletin de rémunération.
• Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Justificatif d'identité • Notification MDPH (faisant mention de l'AAH) • Attestation CAF de l'année en cours, montrant le versement de l'AAH • Avis d'imposition de l'année N-1
• Bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire (AS)	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Attestation de versement de l'Allocation Supplémentaire
• Personne atteinte de cécité	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Carte MDPH avec la mention cécité
• Invalides de guerre dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 30%	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Carte d'invalidité délivrée par l'ONAC
• Invalides civils dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80%	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Carte MDPH avec taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%
• Personne âgée de plus de 65 ans non imposable sur le revenu (NI +65 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Avis d'imposition de l'année N-1

Tickets et forfaits SOLIDAIRES

CARNET DE TICKETS SOLIDAIRES

3,50 € / LES 5 VOYAGES

Le CARNET DE TICKETS SOLIDAIRES, vous permet de charger de 5 à 50 tickets sur votre carte Twisto Atoumod. Chaque ticket est valable 1h et est décompté à chaque passage devant un valideur, sauf en correspondance.

Le CARNET DE TICKETS SOLIDAIRES est accessible aux personnes bénéficiaires des droits ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES				
Complémentaire Santé Solidaire	Aide Médicale d'Etat	Demandeurs d'emploi	80% Personnes handicapées à 80%	30% Invalides de guerre à 30%

FORFAIT MENSUEL SOLIDAIRE

20,50 €

Le forfait MENSUEL SOLIDAIRE offre 31 jours consécutifs de déplacements illimités sur le bus et le tramway. Il est valable à partir de la 1^{ère} validation.

Le forfait MENSUEL SOLIDAIRE est accessible aux personnes bénéficiaires des droits ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES				
Complémentaire Santé Solidaire	Aide Médicale d'Etat	Demandeurs d'emploi	80% Invalides civils	30% Invalides de guerre à 30%

JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR SOUSCRIRE AU FORFAIT MENSUEL SOLIDAIRE :

JE N'AI PAS DE CARTE TWISTO ATOUMOD	J'AI DÉJÀ UNE CARTE TWISTO ATOUMOD
<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande de carte rempli et signé* • Formulaire d'abonnement rempli et signé * • Photo d'identité • Pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Justificatifs d'accès à la tarification solidaire (détaillés sur le volet 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois * • Justificatifs d'accès à la tarification solidaire (détaillés sur le volet 2)

Tarifs au 1^{er} juillet 2023

FORFAIT TRIMESTRIEL SOLIDAIRE

GRATUIT

Le forfait TRIMESTRIEL SOLIDAIRE offre 3 mois de déplacements illimités sur le bus et le tramway. Il est distribué par trimestre calendaire.

Le forfait TRIMESTRIEL SOLIDAIRE est accessible aux personnes bénéficiaires des droits ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES	
	Demandeurs d'emploi dont les revenus sont inférieurs à 150% du RSA

FORFAIT ANNUEL SOLIDAIRE

GRATUIT

Le forfait ANNUEL SOLIDAIRE offre une année (calendaire) de déplacements illimités sur le bus et le tramway. Il est valable à partir de la 1^{ère} validation jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Le forfait ANNUEL SOLIDAIRE est accessible aux personnes bénéficiaires des droits ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES			
AAH Allocation Adulte Handicapé	AS Allocation Supplémentaire	NI +65 ANS 65 ans et + non imposable	Personnes atteintes de cécité

JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR SOUSCRIRE AUX FORFAITS TRIMESTRIEL ET ANNUEL SOLIDAIRES :

JE N'AI PAS DE CARTE TWISTO ATOUMOD	J'AI DÉJÀ UNE CARTE TWISTO ATOUMOD
<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande de carte rempli et signé* • Formulaire d'abonnement rempli et signé * • Photo d'identité • Pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Justificatifs d'accès à la tarification solidaire (détaillés sur le volet 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois * • Justificatifs d'accès à la tarification solidaire (détaillés sur le volet 2)

*Documents à télécharger sur twisto.fr ou à retrouver en Agence Mobilités